

AUX MORTS DES ARMEES
DE CHAMPAGNE 1914-1918



“ Se souvenir
est
un devoir sacré ”

JANVIER 2012

SOMMAIRE

- 2 Vie de l'Association
- 3 Le Mot de la Fondation
- 4 à 5 Témoignage sur l'exode 14
- 6 à 10 L'Après Guerre
- 10 à 11 Nouvelles brèves
- 12 Cérémonie Navarin
Juin 2011

NAVARIN

Bulletin de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne
et de la Fondation du Monument et Ossuaire de Navarin.



Cérémonie à NAVARIN, 26 juin 2011
L'étendard du 402e Régiment d'Artillerie et sa garde

Le Général Xavier Gouraud,
président de l'Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne - Navarin,

Le Colonel Norbert Méry,
président de la Fondation du Monument aux Morts des Armées de Champagne
et Ossuaire de Navarin,

et les membres des conseils d'administration de l'A.S.M.A.C. et de la Fondation,
sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

Ils souhaitent vous retrouver nombreux lors de
la cérémonie annuelle du Souvenir qui aura lieu :

le dimanche 7 OCTOBRE 2012
devant le monument de Navarin.

Les Honneurs seront rendus par le Centre d'Entraînement des Brigades de Mourmelon

EDITORIAL

Les circonstances - les élections législatives qui vont occuper pratiquement tout le mois de juin - et la disponibilité des unités militaires ont conduit à choisir le dimanche 7 octobre 2012 pour la cérémonie annuelle à Navarin ; ce jour-là, le Centre d'Entraînement des Brigades de Mourmelon, a accepté de rendre les honneurs. Ce sera donc une commémoration tardive, axée sur le souvenir de l'offensive de septembre 1918, mais la présence d'une unité du C.E.B. avec le drapeau du 51e RI nous assure une prise d'armes digne du souvenir dû à nos anciens.

Et nous en remercions par avance le chef de corps du C.E.B.

La partie historique de ce numéro est consacrée à l'après-guerre et à la reconstruction dans la zone du front de Champagne. Cette période fera encore l'objet du numéro suivant qui reviendra sur l'histoire des "Villages détruits" et, en introduction à ces exposés, "Navarin" accueille un témoignage inédit des souffrances de la population de notre région dès le début de la guerre. Poussées à évacuer la zone des combats en août 1914, ces familles paysannes, gardant les souvenirs transmis de génération en génération, pouvaient encore croire qu'un départ vers le sud serait de courte durée, comme en 1870, en 1814, en 1792..., comme souvent dans les siècles : elles ne savaient pas encore que ce départ était sans retour.

Merci à ceux qui nous font ici l'offrande de leur mémoire familiale.

Général X. Gouraud

CEREMONIE DE NAVARIN. 26 JUIN 2011

La batterie du 402e Régiment d'Artillerie qui va rendre les honneurs au cours de la cérémonie s'aligne dos au monument en ce matin encore gris ; à gauche la musique de l'Union Musicale de Suippes, à droite les Jeunes Pompiers Volontaires. Les participants arrivent, habitants de la région ou pèlerins venus de loin, maires des communes proches, représentants des formations militaires de la région, présidents et représentants d'associations du souvenir. Puis les porte-drapeau se mettent en place, soulignant de tricolore la base du monument. Le biplan de M. et Mme Maigrot survole le monument et laisse tomber un bouquet de fleurs. Le chef de corps fait rendre les honneurs à l'étendard du 402, portant les mentions des théâtres où s'est illustré ce régiment : Grande Guerre 1914-1918, AFN 1952-1962

Tout est prêt lorsqu'arrivent les autorités : M. Yann Bignon, directeur départemental de l'ONAC, représentant le préfet, M. Bruno Bourg Broc, député-maire de Châlons, M. Detraigne, sénateur de la Marne, M. Savary, président du Conseil Général, le Général Palasset, commandant la 1^{ère} Brigade Mécanisée, Mme Agnès Person et M. Bernard Rocha, conseillers généraux, M. François Mainsant, président de la communauté de communes de Suippes, sont accueillis par M. Jean-Baptiste Leclère, maire de Souain et par les présidents.

Le Général Palasset passe les troupes en revue, puis il décore M. Sommesous de la médaille militaire. Appelé en Algérie au 94e RI, dans les Aurès, M. Sommesous y fut cité à l'ordre de la division. Fidèle à son engagement patriotique, il est maintenant porte drapeau depuis 40 ans. Après la légion d'honneur remise en 2010 à M. Piot, l'ASMAC est fière que la cérémonie de Navarin serve de cadre à la reconnaissance officielle accordée à ces valeureux anciens et elle adresse à M. Sommesous ses sincères félicitations.

Le Général Gouraud évoque les débuts difficiles de l'artillerie anti-aérienne dont le 402^e RA garde les traditions : les postes demi-fixes servant un canon mal adapté au tir contre avion, mettant peu à peu au point les méthodes de tir proposées par des cadres inventifs et débrouillards, leur isolement au milieu d'unités parfois peu soucieuses de leur approvisionnement.

Puis il rappelle : **"Se souvenir, c'est garder en mémoire la conduite héroïque de nos anciens, c'est souhaiter que de telles guerres ne se reproduisent plus jamais, c'est rendre hommage à ceux qui, après les conflits, en particulier après 1945, ont su réconcilier les peuples qui s'étaient affrontés, c'est, aujourd'hui, apporter notre pierre à l'édifice de la paix, toujours en construction"**.

M. Yann Bignon lui répond au nom du préfet : **« La paix, est un édifice en perpétuelle construction, menacé par nos différences. Il nous appartient de veiller à ce que ces différences deviennent une force dans la préservation des liens entre les nations. Les jeunes d'aujourd'hui, ont à l'instar de nos anciens combattants, une cause à défendre, celle de la lutte pour le salut de l'humanité pour construire un monde de tolérance et de respect ».**

Les nuages se sont évanouis et c'est sous le soleil que le Père Claude Vignier, curé de la paroisse, célèbre la messe devant une assistance recueillie ; la chorale paroissiale entraîne les chants des participants. A l'issue de la cérémonie religieuse, les autorités et de nombreux participants visitent le monument, grâce aux explications du Colonel Méry, président de la Fondation, et de M. Baur, gardien du monument. Puis nombreux sont ceux qui poursuivent leur pèlerinage jusqu'à la nécropole nationale de Suippes, pour y rendre hommage aux 4864 soldats morts pour la France, tombés principalement au cours des offensives de 1915. Les porte-drapeau et la musique encadrent le monument central au pied duquel M. Manuel Rocha, représentant le maire de Suippes, et le général Gouraud déposent une gerbe.

Notre matinée se termine autour d'un repas convivial préparé par les personnels de la Base de Défense dans la « Bombarde », salle à manger du 40e RA où se retrouvent tous ceux qui veulent prolonger par un moment d'amitié ce pèlerinage annuel sur le Front de Champagne.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

LE MOT DE LA FONDATION

2011 autour de NAVARIN

Brève rétrospective des activités de mémoire

12 juin. Saint Hilaire le Grand. Pèlerinage annuel au cimetière militaire russe organisé par l'Association du Souvenir du Corps Expéditionnaire Russe en France 1916-1918 (A.S.C.E.R.F)

Après une matinée consacrée aux cérémonies religieuses : liturgie à la chapelle commémorative, procession et bénédiction des tombes, suivies du traditionnel repas « à la Russe » préparé à la cuisine roulante, a eu lieu, à 15 heures, l'inauguration du nouveau Monument aux Morts. Cette cérémonie était présidée par Eric Lucas, Directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (D.P.M.A.) du Ministère de la Défense. Ce monument est la réplique à l'identique de celui qui avait été édifié en septembre 1916 à la mémoire des soldats russes tombés devant **Aubérive**. Lors des travaux de réfection de la nécropole vers la fin des années 90, il avait été démoli pour des raisons restées obscures. En 2010 le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants donnait satisfaction aux requêtes formulées par les Présidents successifs de l'ASCERF. Juste réparation !

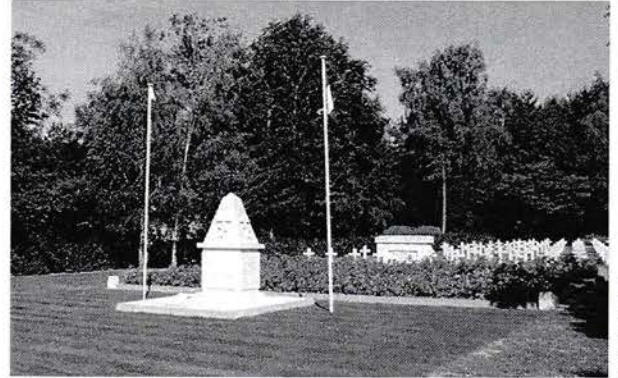


Photo ASCERF

*Monument Russe et nécropole
de St Hilaire le Grand*

10-11 septembre. Camp de Suippes. Journées des Villages détruits. Lors de la cérémonie militaire à Tahure le 10 au matin, le Colonel Méry, président de la Fondation, a déposé au nom de l'ASMAC une gerbe au pied des vestiges de l'autel de l'église exhumé en 1980 par le 39ème Groupement de Camp qu'il commandait alors.



Photo CI 14-18

*Randonnée pedestre
et visite du site de la Main de Massiges*

24 septembre. Massiges. Randonnée pedestre. Organisée par le Centre d'Interprétation 14-18 de Suippes, elle a rassemblé une centaine de marcheurs très motivés qui ont pu apprécier les travaux d'aménagement et de restauration du site, réalisés par l'Association « La Main de Massiges », en particulier la tranchée reconstituée.

25 septembre. Nécropole nationale du Pont du Marson. Reprenant la tradition de la commémoration de l'offensive de 1915, célébrée à l'origine à Minaucourt et interrompue depuis quelques années, l'Association « La Main de Massiges » a organisé une cérémonie comprenant un service religieux à Massiges et un dépôt de gerbe à la nécropole.

11 novembre. Beine Nauroy. La municipalité, avec le concours de l'Association « Les Amis de Nauroy » nouvellement créée, a organisé une cérémonie à la chapelle commémorative de Nauroy, village entièrement détruit pendant la Grande Guerre, comme son homologue Moronvilliers actuellement inclus dans le domaine militaire. La Fondation, officiellement invitée était représentée par Monsieur Michel GODIN, son vice-président.

Nous souhaitons « Bon Vent » aux « Amis de Nauroy » qui se proposent de dégager les ruines de l'église et de faire revivre par des expositions et des animations le passé de leur village disparu.

Colonel Méry

**Autour de NAVARIN, sur l'ancien front de la IVème Armée,
le Culte du Souvenir n'est pas un vain mot !**

TÉMOIGNAGE

FIN D'ETE 1914, UN EXODE SANS RETOUR

Devant l'invasion allemande, fin août 1914, une famille d'agriculteurs du village des Hurlus dans la Marne, doit quitter sa ferme et tout laisser, dernière récolte à peine terminée, bétail et installations. La mère a raconté cet exode et c'est à partir de ces notes que nous présentons le récit ci-dessous. Nous n'avons pas connaissance précise de l'itinéraire suivi jusqu'au sud du département sur les chemins de campagne, les routes étant réservées aux militaires.

Le père, agriculteur aux Hurlus, âgé de 37 ans a été mobilisé dès le 1er août et affecté à la protection des voies de communication. Le 3 août déclaration de guerre par l'Allemagne. Dès le 30 août, des Belges, des Ardennais traversent la région en direction du sud, de Châlons, et font des récits inquiétants sur la progression de l'invasion allemande. Dans le village, les anciens, qui ont connu la guerre de 1870 commencent à cacher les objets de valeur car ils pensent, avec raison, que la population devra bientôt quitter les lieux, idée qui hélas se vérifie fin août : un avis d'évacuation est placardé à la mairie : obligation pour tous d'évacuer ! Angoisse et questions, aller où ? C'est un ordre, mais toute la famille vit ici ! Comment faire ? On ne connaît personne ailleurs. Partir, pour combien de temps ? C'est le 2 septembre, toute la famille doit s'en aller : la mère et ses deux enfants (4 et 6 ans) les vieux parents, une vieille tante... Où partir ? Pourrons-nous revenir ? Quand ? Toutes questions qui hantent les esprits.

Mais il faut réagir vite, il reste à la ferme un jeune cheval non réquisitionné qui est attelé à une charrette où on entasse tout ce que l'on peut : vêtements, matelas, nourriture et où chacun se case comme il peut.

Au moment de partir, grand-père a l'idée d'attacher une vache à la charrette mais refuse de quitter la ferme. Prières et exhortations n'y feront rien et c'est le commis qui accompagnera la famille et prendra soin du groupe. Quelques anciens décident de rester au village : il faut soigner les vaches, les moutons et éventuellement les mettre en sûreté, et puis, on verra bien ! Mais le flux des réfugiés augmente et il faut se mettre en route dans les larmes et avec l'angoisse au cœur... Grand-père regarde longtemps s'éloigner la charrette qui se retrouve rapidement dans une colonne un peu folle où chacun veut dépasser sans savoir où aller dans une cohue de piétons chargés de valises, de voitures d'enfants, de carrioles surchargées. Mais déjà la nuit arrive et pour abri ce sera une vieille grange où déjà s'entassent des familles avec beaucoup d'enfants, dans le bruit, les pleurs et un bric à brac hétéroclite. Après une nuit sans vrai sommeil, vient l'idée de traire la vache pour un bon lait le matin, hélas, quelqu'un est déjà passé et il n'y a plus une goutte de lait ; il faut se contenter de pain et d'eau sucrée avant de continuer vers le sud. Le lendemain il faut abandonner la vache qui, fatiguée, ne peut plus suivre. Les journées passent sur les chemins et petites routes de campagne, sans informations précises et sans même savoir où va cette population jetée sur les routes. On essaie de coucher dans des granges souvent à même le sol en étant obligé de surveiller les affaires. Les enfants pleurent, on ne peut se laver, de

temps à autre la charrette doit s'arrêter, les provisions diminuent, la fatigue et le découragement gagnent. Parfois il est possible d'allumer un feu et une soupe chaude reconforte, les familles s'entraident, il faut, dit-on, arriver en Haute-Marne, pourquoi ? Personne ne peut répondre.



Photo l'UNION

Les exilés n'emportent que des objets indispensables rapidement rassemblés dans les charrettes que suivent souvent des animaux des fermes.

Nous voilà au quinzième jour lorsque l'ordre de retour se répand chez les réfugiés. D'où vient cet ordre ? Repartir ? Pourquoi ? La guerre serait-elle finie ? Où sont les Prussiens ? Sans informations claires, avec beaucoup d'impatience mêlée d'inquiétude, la colonne fait demi-tour et devient: une cohue énervée qui veut rentrer au plus vite, retrouver le village et surtout la maison ou la ferme. Et pour tous les mêmes questions : le mari, le frère, le père, les mobilisés, où sont-ils ? Cette guerre est épouvantable. La route semble plus longue, il reste peu de provisions, les enfants réclament. Certains apprennent le décès de l'un des leurs et l'angoisse grandit. Bientôt on retrouve des lieux connus et le pas s'accélère dans la mesure du possible. On approche de nos villages, nous serons bientôt chez nous se disent les réfugiés qui commencent à chercher les clés. Mais l'inquiétude s'accroît. Et Grand-père, où est-il ?

Soudain le convoi doit s'arrêter, que se passe-t-il ? On ne peut plus aller plus loin ? Chacun descend pour aller aux nouvelles et l'information arrive enfin : **Les villages de la vallée de la Tourbe, de la Dormoise, de la Suippes ont subi de très gros dégâts par les bombes, les habitations ont beaucoup souffert ou sont détruites, les habitants de ces villages ne peuvent pas rentrer et doivent rester ici à Somme Vesle.**

Rester à Somme Vesle ? Ce n'est pas possible ! Il faut retrouver la maison, et le père qui est là-bas ? Non ! Laissez-nous passer, nous allons chez nous, nous sommes presque arrivés. Nous sommes beaucoup d'habitants de ces villages interdits : des Hurlus, de Perthes, de Mesnil, de Tahure, qui protestons. Nous sommes révoltés après ce que nous venons de vivre.

Le Maire, autoritairement, demande le calme et explique « Le 13 septembre, les Prussiens ont décidé de combattre au nord de Suippes et dès le même soir les premières rafales des pièces d'artillerie française ont pilonné le camp allemand. Celui-ci a répondu à coup de canons. Depuis c'est une guerre de tranchées où le soldat doit creuser, se cacher, se battre. Et pour ce combat ils ont choisi votre village, vos villages. Il est donc impossible d'y parvenir pour l'instant, c'est interdit. Les villages de toute la région sont concernés, la guerre n'est jamais belle »

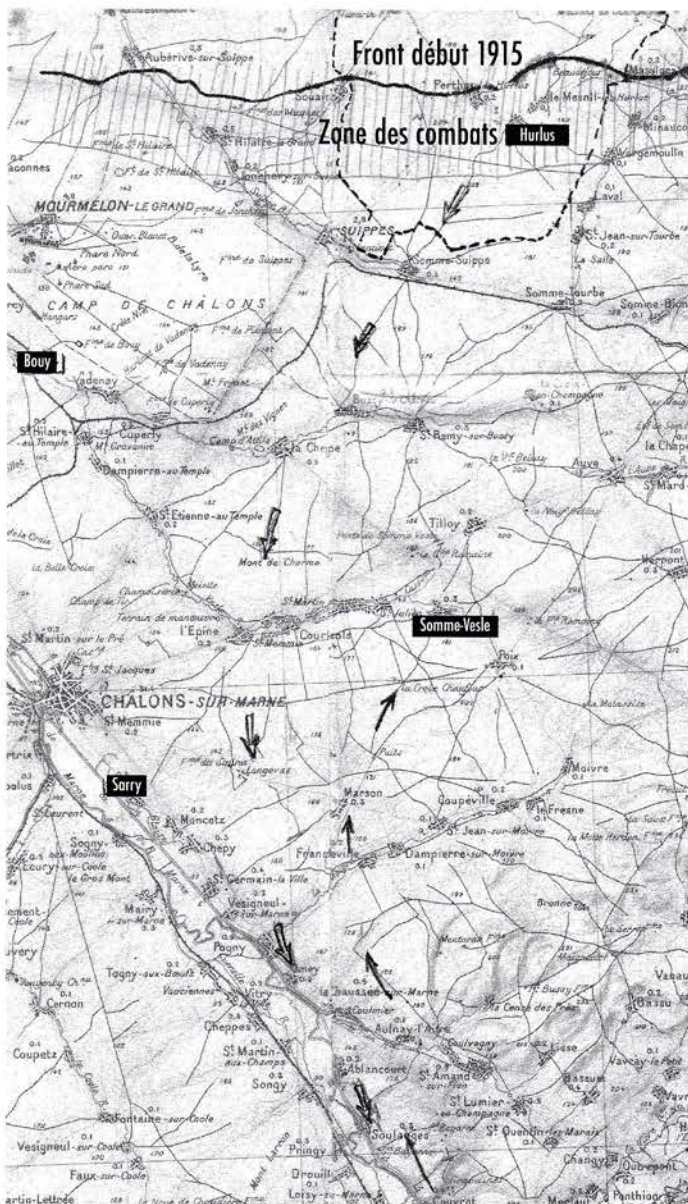


Toutes ces nouvelles nouent les estomacs. Où sont les nôtres restés là-bas ? Et nous, bloqués ici, qu'allons-nous devenir ? On ne connaît personne et puis, ici aussi, le village est dévasté et envahi par des soldats et des blessés. Les habitants de Somme Vesle sont accablés devant une telle situation : maisons pillées, véhicules et meubles cassés dans les rues, mais ils ont quand même la chance de retrouver leur village et leurs maisons, on voudrait bien être comme eux. Nous sommes nombreux à ne pouvoir aller plus loin et attendons inquiets et désemparés.

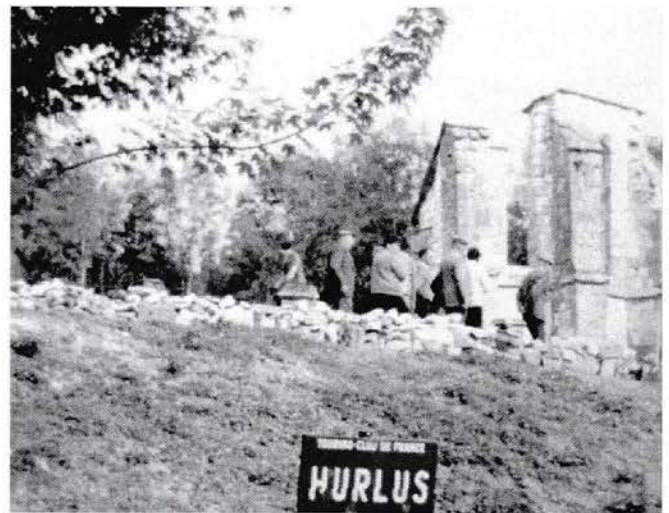
Nous sommes descendus des charrettes qu'il faut encore surveiller en attendant la soupe chaude promise. Monsieur le maire, après son petit discours, demande aux habitants qui en ont encore la possibilité, d'accueillir les familles de ces villages interdits « nous allons vous installer, dans la mesure des moyens existants, soit ici à Somme Vesle, soit dans les villages

situés à proximité immédiate ; pour ce soir, l'école et la mairie vous serviront de toit ».

Puis le commis, qui est resté avec la famille pendant tout cet exode, nous quitte pour retrouver les siens dans un village voisin, nous le remercions bien fort de son aide, peut-être le retrouverons-nous plus tard. En attendant, un vieil homme de Somme Vesle prend la bride du cheval et emmène l'attelage, il nous reste à prendre le chemin de la Mairie et à suivre notre destin....



----- Limite actuelle du camp de Suippes



Collection particulière

Restes de l'église et des quelques tombes du cimetière des Hurlus (Le village avait cent habitants au recensement de 1906). Hurlus et les autres villages détruits de la zone : Perthes les Hurlus, Mesnil les Hurlus, Ripont et Tahure seront ultérieurement intégrés au domaine militaire.

Le grand-père, resté dans sa ferme, avait trouvé refuge dans un village voisin, le père sera démobilisé et retrouvera les siens, sains et saufs. Après la guerre la famille retrouvera, en location, une ferme à Bouy (près de Mourmelon) pour finalement s'installer définitivement à Sarry (près de Châlons en Champagne) en mars 1925.

Nous remercions bien sincèrement les descendants de la famille qui a vécu cet exode. Les souvenirs et le travail écrit d'une petite fille de la personne appelée Père dans cet article ont permis la rédaction et la publication de ce récit dans notre revue.

HISTOIRE

L'APRÈS-GUERRE

L'armistice du 11 Novembre est ressenti comme une immense délivrance par les populations des pays belligérants. C'est avant tout la fin de la tuerie qui depuis plus de quatre ans les frappe sans distinction. Mais à ce sentiment commun à tous s'en ajoutent bien d'autres, très différents selon les pays. Si l'Allemagne qui n'a pas connu la guerre sur son territoire éprouve du ressentiment alors qu'elle considère son armée invaincue il n'en va pas de même dans les pays qui ont vécu l'invasion et les combats sur leur sol comme c'est le cas de la Belgique et de la France.

Avant même que s'établisse le bilan des pertes humaines et matérielles, les populations qui ont dû fuir les combats, le plus souvent dès 1914, ont hâte de regagner leurs villes ou villages. Dans la majorité des cas elles ignorent dans quel état de destruction elles vont les retrouver. Rentrer chez soi, reprendre une vie normale, retrouver ses terres ou ses activités, sont les moteurs qui poussent les réfugiés à prendre au plus vite le chemin du retour, sans attendre des autorisations ou instructions officielles. A pied, avec les attelages, avec des moyens de locomotion de fortune civils ou militaires, la marée remonte vers les zones de batailles dès la fin du mois de novembre 1918.

LE CONSTAT : Une situation humaine et matérielle désastreuse

A l'approche de ce qui fut la ligne de front, le plus souvent pendant des années, l'ampleur du désastre se révèle. Routes défoncées, bois déchiquetés, champs bouleversés à l'aspect lunaire où parfois il n'y a plus trace de végétation, maisons en ruines, ponts, voies ferrées détruites, cadavres de combattants ou d'animaux, débris de toutes sortes, munitions non explosées Il apparaît tout de suite que se réinstaller ne sera pas chose aisée, mais l'attachement viscéral au sol natal est un ressort suffisant pour se mettre à la tâche.



*Vue du terrain des environs
des Monts de Champagne
en 1918*

Photo Larousse

Au total pour la France les pertes humaines représentent 1 390 000 morts, 3 000 000 blessés (dont 700 000 mutilés). A ces pertes s'ajoute le déficit des naissances, qui donnera 20 ans plus tard les « classes creuses ». Bien qu'ayant récupéré l'Alsace-Lorraine, la population française compte au recensement de 1921, 600 000 habitants de moins qu'en 1914.

Le bilan matériel est également impressionnant : 4 000 communes dévastées ou dégradées sur les 36 000 que compte le pays ; 300 000 immeubles détruits, 44 000 endommagés. Dans une France en grande partie rurale : 3 337 000 hectares de terres et bois bouleversés ; 42 000 exploitations agricoles entièrement détruites, 160 000 partiellement, au point que la production de blé est tombée de 87 millions de quintaux avant guerre à 63 en 1918.

Sur le plan industriel la situation est tout aussi catastrophique, 5 000 entreprises sont totalement sinistrées ; les mines de charbon du Nord « scientifiquement » détruites par les Allemands en retraite ne peuvent fournir en 1919 que 600 000 tonnes au lieu de 19 millions en 1913.

Du côté des transports la situation est également difficile, les voies navigables du Nord et de l'Est sont partiellement inutilisables, 58 700 kilomètres de routes, 6 120 ponts, 6 000 kilomètres de voies ferrées sont à reconstruire, le réseau du Nord a perdu la quasi totalité de son matériel, locomotives et wagons manquent par milliers (les conditions d'armistice imposent à l'Allemagne la livraison de 5 000 locomotives, 150 000 wagons et 5 000 camions principalement à la France et à la Belgique).

VIVRE DANS L'URGENCE

Au terme d'un voyage plus ou moins difficile ou mouvementé, les réfugiés, femmes, enfants personnes âgées, vieillards, infirmes ou personnes non mobilisables atteignent enfin leur ville ou village et découvrent l'ampleur des dégâts. Maisons, bâtiments agricoles, ateliers, partiellement ou totalement détruits. C'est dans ces ruines qu'il faut s'installer non seulement pour passer la première nuit, mais aussi entreprendre les opérations d'urgence afin de pouvoir se réinstaller, et ce au moment où commence la mauvaise saison. Il va falloir vivre là où on manque de tout.

Le premier souci est de se mettre à l'abri des intempéries ; pour cela tout est bon : pans de murs restés debout, caves, anciens abris des belligérants, tôles, bois, planches tout ce qui peut être récupéré dans ces cagnas ou dans les tranchées, tuiles plus ou moins complètes demeurées dans les décombres, carton bitumé quand on en trouve, bâches, tous les matériaux sont bons pour construire un abri de fortune en attendant que la reconstruction puisse commencer.

C'est dans l'inconfort le plus total et la promiscuité que se passe l'hiver 1918-1919, car le manque de chauffage, de ravitaillement, parfois d'eau, ont des conséquences pour la santé et l'hygiène alors que sévit l'épidémie de « grippe espagnole », qui fera autant de victimes que les combats. Courage, ténacité, solidarité permettent cependant la reprise de la vie dans les ruines.

LES CONSTRUCTIONS PROVISOIRES

Surpris par la rapidité du retour des réfugiés, l'État qui avait pourtant étudié la question dès 1915 et prévu des baraquements provisoires pour les régions sinistrées ne peut commencer leur livraison que lentement du fait des difficultés d'acheminement et par manque de constructions préfabriquées disponibles.

Après quelques mois de flottement, les bâtiments provisoires provenant des stocks de l'armée française ou donnés par les armées alliées, peuvent être livrés, ainsi que ceux fabriqués dans l'urgence.

La baraque Adrian (du nom de l'Intendant Militaire créateur du casque) est une structure en bois à paroi simple ou double reposant sur un socle en briques couverte en carton bitumé et parfois en tôle. Elle a été beaucoup utilisée pendant le conflit pour abriter des hôpitaux, des centres de regroupement, des organismes divers dans la zone des armées, ainsi que sur les terrains d'aviation. Elle mesure 30m x 8m. Pour les sinistrés elle sert de logement pour plusieurs familles et aussi d'église, d'école, de mairie.



Baraques provisoires de type Adrian

La baraque Nissen (du nom de son concepteur Lieutenant-Colonel de l'armée britannique) est en tôle cintrée reposant sur une armature en bois. De dimensions réduites 4,75m x 8,10 m, facile et rapide à édifier, elle a eu quantité d'utilisations dans la zone du front (elle sera encore utilisée lors de la guerre 1939-1945). Sa surface réduite la destine au logement d'une famille dans des conditions moins confortables que celles du modèle Adrian. A moins qu'elle ne repose sur un socle surélevé il faut souvent se courber pour vivre à l'intérieur.

Ces constructions sont souvent installées en série sur des terrains proches des habitations à reconstruire, mais aussi dans la cour ou le jardin attenant l'immeuble détruit. Pour ceux qui ont tout perdu et en attendant de retrouver une vraie maison, c'est une amélioration sensible des conditions de vie. Ces logements provisoires sont loués aux sinistrés qui par la suite peuvent les acquérir à bas prix. D'autres types "semi provisoire" comme **la baraque Puchot** viennent améliorer les précédentes, reposant sur une dalle en béton elles ont une ossature en bois, des murs en briques ou en pierres, un toit en tôles ou en tuiles. Beaucoup plus chères elles apportent un peu plus de quiétude en attendant de retrouver une véritable habitation.

Beaucoup de sinistrés vivent dans ces constructions légères pendant des années, parfois jusqu'à 10 ans... Certaines subsistent encore 90 ans après !

En attendant de retrouver une véritable habitation les réfugiés sont à l'abri ; et avec le retour des démobilisés, prisonniers, internés civils ils peuvent se consacrer à la remise en état des terres, infrastructures, industries.



EFFACER LES TRACES DES COMBATS

Après avoir donné une sépulture provisoire aux combattants tombés sur leurs terres ou leur villages, brûlé ou enterré les cadavres d'animaux qui jonchent le terrain, les agriculteurs ne peuvent entreprendre la remise en état des terres remuées par les combats, ou les ouvriers la reprise de leurs activités, qu'après le nettoyage du champ de bataille et le déblaiement des ruines.

Pour cette énorme tâche l'Administration a classé les régions directement touchées par les opérations en trois zones :

- **Zone Bleue**, elle correspond à une région de passage ou de stationnement des armées qui y ont souvent laissé des dépôts de munitions, et où les dégâts sont moyens.

- **Zone Jaune**, elle a été brièvement touchée par les combats, les routes y sont à peu près fonctionnelles, malgré les tranchées et les trous d'obus, les sols sont localement criblés de projectiles non éclatés.

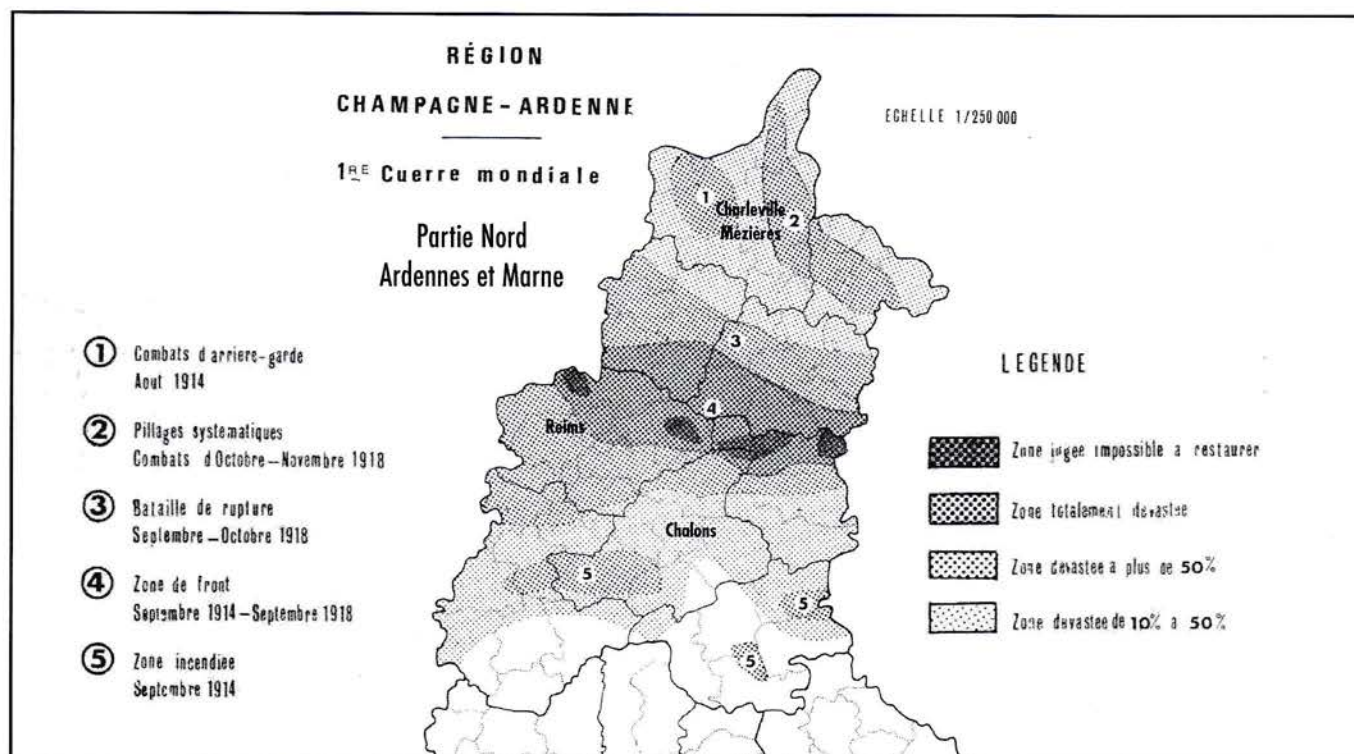
- **Zone Rouge**, c'est celle de la ligne de front qui pendant quatre ans a vu se dérouler les plus dures batailles, là où les dommages sont les plus grands : sols bouleversés, agglomérations en ruines, infrastructures détruites. Le classement en Zone Rouge est souvent mal accepté voire refusé par les habitants qui risquent leur vie et parfois la perdent pour retrouver leur situation « d'avant guerre ». Au fil des années et sous la pression des agriculteurs la surface de la zone variera, mais sera finalement fortement réduite.

La main d'œuvre ayant fortement diminué en France, il faut faire appel à des travailleurs étrangers pour entreprendre la reconstruction dans le sens le plus large. Ce sont principalement des Italiens et des Polonais qui arrivent, mais aussi des Chinois et Indochinois. Beaucoup d'ouvriers d'origine européenne resteront sur place après les travaux, y feront souche et demanderont souvent la nationalité française, alors que les asiatiques repartiront presque tous.

Pour déblayer, ramasser tout ce qui jonche le champ de bataille, l'État fait appel à des entreprises, dont certaines feront rapidement fortune, en particulier dans la collecte des métaux. Il n'est en effet pas possible aux cultivateurs de combler les milliers de trous d'obus ou les centaines de kilomètres de tranchées qui creusent des sillons de la mer du Nord à la Suisse, et ce à une époque où les moyens mécaniques sont rares.

Avant que puissent être remués ces millions de mètres cube de terre et gravats il faut procéder au ramassage et à la destruction ou entreposer les munitions de toutes sortes mêlées au sol. Si les mines et les pièges sont encore peu répandus, leur élimination ne peut être effectuée par des profanes, nombre d'accidents, souvent mortels, le confirmeront. Ce sont donc des militaires et des prisonniers de guerre (ceux ci seront libérés en 1920) qui dans la grande majorité des cas vont entreprendre ce qui maintenant s'appelle la « dépollution » du champ de bataille. Malgré tout le travail effectué depuis 90 ans, on retrouve encore tous les ans des munitions toujours actives, qui sont collectées et détruites par les services de déminage ou stockées dans un camp militaire (des obus à gaz ont été entreposés dans le camp de Suippes en attendant de trouver le moyen technique de les neutraliser)

Ainsi près d'un siècle après, les séquelles de la « Grande Guerre » sont encore perceptibles. Là où la remise en culture s'est avérée trop dangereuse ou difficile, l'État après avoir racheté les terrains a planté de grandes forêts domaniales (Verdun) ou créé des camps militaires (camps de Moronvilliers et de Suippes). Ces dispositions vont entraîner un nouvel exode des populations des villages détruits qui ne seront jamais reconstruits. Enfin presque chaque année des restes de combattants sont relevés dans ces zones de mêlée et vont rejoindre les ossuaires des nécropoles qui jalonnent la ligne de front et ses arrières.



LES RECONSTRUCTIONS : Un grand besoin de financement

La première guerre mondiale a généré des dépenses considérables et nécessité des investissements très importants. A la fin du conflit, les dégâts sont immenses et dans certaines régions dévastées la croissance du siècle précédent est même remise en cause. Dès 1914, les besoins de financement poussent les gouvernements à rechercher diverses solutions et à réfléchir sur les meilleures dispositions pour assurer les nécessaires reconstructions et réparations à la fin des hostilités.

L'EFFORT DE GUERRE

Par décret du 1er septembre 1914, Alexandre Ribot, ministre des finances, fait appel à l'épargne de citoyens pour soutenir l'effort de guerre : les Bons du Trésor deviennent « Bons de la Défense Nationale » (durée de 3 mois à 1 an avec intérêt à 5%). Plusieurs émissions de ces bons représenteront environ 50 milliards de francs pour la durée de la guerre.

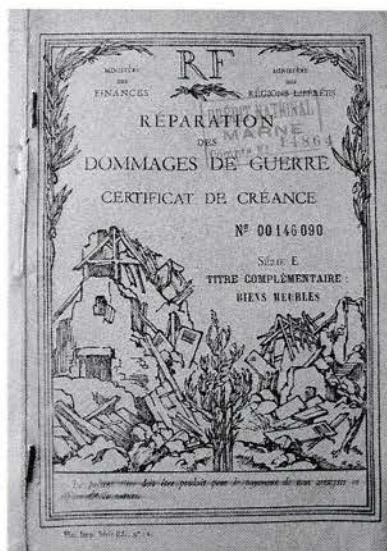
En même temps, des emprunts sont lancés à partir de novembre 1915. Ils rapporteront près de 24 milliards de francs. Sollicités auprès des banques, ces emprunts s'ajoutent à ceux souscrits auprès du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour un montant de 1 058 millions de Livres Sterling dont les remboursements après 1919 pèseront sur la politique de redressement économique et de reconstruction.

On estime que les dépenses publiques françaises (5 milliards de francs en 1913) ont atteint 54 milliards en 1918. En outre, « à la fin de la guerre on doit 390 millions de livres sterling au Royaume-Uni et 485 millions aux Etats-Unis. La France avait cependant avancé 365 millions de livres à ses alliés (surtout la Russie). »

(Une livre sterling vaut 25,22 francs au pair de l'or en 1914).

MESURES GOUVERNEMENTALES ET LÉGISLATIVES POUR L'ORGANISATION DE L'APRÈS-GUERRE

Dès le 30 avril 1916, le ministre de l'intérieur crée un service spécial pour la reconstruction provisoire des moyens d'habitation et faciliter la remise en état des villes, villages et autres immeubles détruits. Le 16 novembre 1917, Clémenceau (1841-1929) crée le ministère du Blocus et des Régions libérées. Albert Lebrun (1871-1950) en devient le premier titulaire jusqu'en novembre 1919. Sous son autorité est promulguée **la loi du 17 avril 1919 qui est le texte fondateur de la réparation des dommages de guerre** (ensemble des préjudices matériels subis par les particuliers ou les états du fait des opérations de guerre et susceptibles d'une réparation). Cette loi est connue sous l'appellation : **Charte des Sinistrés** « La commission des réparations estime que les dégâts subis par la France peuvent être évalués à 83 milliards de Franc-or de 1914 pour les seuls biens matériels » Louis Albert Loucheur (1872-1931) sera ministre des régions libérées de janvier 1921 à janvier 1922 et continuera à développer la reconstruction.



Archives départementales

la Charte des Sinistrés, loi du 17 avril 1919 officialise la participation de l'Etat à l'œuvre de reconstruction des régions dévastées et institue l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre. Elle concerne la réparation intégrale des dommages matériels aux biens mobiliers et immobiliers, c'est-à-dire « les réquisitions opérées par l'ennemi, les contributions de guerre et les amendes, les enlèvements d'objets, les destructions des récoltes ou des immeubles ». L'indemnité correspond « au montant de la perte subie, évalué à la veille de la mobilisation et auquel on ajoute les frais pour la reconstruction des immeubles, à condition d'effectuer le remploi.* »

* remploi : terme de jurisprudence pour remplacement, reconstitution des biens

Pour permettre le remboursement des frais aux particuliers, le gouvernement met au point le Crédit National. C'est un établissement financier semi-public institué par la loi du 10 octobre 1919 sous la forme d'une société anonyme. Il est mis en place par les grandes banques, l'industrie et les grandes sociétés commerciales en vue de faciliter la réparation des dommages de guerre. Sont donc concernés les dommages mobiliers, immobiliers et ceux liés au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Son rôle est de transmettre aux sinistrés les décisions des commissions cantonales et d'ouvrir un compte aux victimes ; il sert « au paiement des avances que l'Etat fait aux sinistrés en attendant les décisions des commissions cantonales. »

Par ailleurs, dès 1915, la Banque de France a ouvert près de 6 milliards de crédits, prêts et facilités diverses à l'Etat pour soutenir l'effort de guerre ; le montant total des avances se montera à 21 milliards. En même temps la France lance deux grands emprunts nationaux « l'Emprunt de la Paix » et « l'Emprunt de la Reconstruction. »

Ainsi, tous ces efforts financiers et des cadres législatifs bien définis vont permettre de commencer assez rapidement les travaux de reconstruction et d'aider les populations des départements dévastés, éprouvées de surcroît par le rude hiver 1919 / 1920, difficile à supporter. En octobre 1920 la population de ces départements est estimée à 77% de celle de 1914, et au recensement de 1931 se retrouve inférieure à ce qu'elle était en 1911.

LA PAIX - LE TRAITÉ DE VERSAILLES



Désignée comme responsable de la guerre : Article 231 du Traité de Versailles, l'Allemagne se trouve dans l'obligation d'indemniser les préjudices effectivement supportés par les états agressés et leurs habitants. (Pour la France 52 % du montant total estimé.)

La Conférence de la Paix s'achève fin juin 1919 et une commission spécialisée dite « des réparations » ne commence ses travaux que 18 mois plus tard. En juillet 1920, la conférence de Spa permet de réaliser quelques progrès. Les discussions, longues et difficiles, sur le problème des réparations, aboutissent le 27 avril 1921, à fixer la somme totale exigée à 132 milliards de Marks-or acceptée par l'Allemagne sous la menace d'occupation d'une partie de son territoire.

Le Reich (*) formule des objections, demande un moratoire pour le 1^{er} semestre 1922 car la somme demandée dépasse ses capacités financières. Cette attitude, considérée comme le refus de payer entraîne l'occupation de la Ruhr le 11 janvier 1923. Les Alliés renoncent finalement aux réparations à la suite de la conférence de Lausanne en 1932 et en 1933, parvenu au pouvoir, Hitler mettra fin définitivement au paiement des réparations.

(*) La République de Weimar 1919/1933 s'était également attribué le nom de « Reich » pour souligner la continuité de l'Etat allemand.

Remerciements au Centre d'Interprétation Marne 14-18 de Suippes pour la mise à disposition de sa documentation.

NB : La suite de l'étude sur la situation des villages détruits et les nécropoles nationales paraîtra dans notre prochain bulletin

LE MOT DU TRESORIER

Où en êtes-vous de vos versements ? Pour le savoir, regardez l'étiquette indiquant votre adresse sur la grande enveloppe blanche d'envoi du bulletin. Au dessus de votre adresse figure un chiffre :

2011, vous avez réglé celui de 2011,

2010, vous avez réglé celui de 2010 mais pas celui de 2011.

APPEL DE VERSEMENT 2012

Pour ne pas pénaliser de fidèles adhérents, le versement minimum 2012 est maintenu à **8 euros**, valable pour une année calendaire.

Un reçu fiscal vous sera adressé, par l'intermédiaire du bulletin de janvier 2013, pour tout versement excédant le minimal de 8 euros. Toutefois, si vous ne désirez pas le recevoir, nous vous demandons de nous le signaler.

REMARQUE IMPORTANTE : si vous utilisez un chèque de virement postal mentionnez le numéro complet du compte Banque Postale de l'ASMAC, modifié par l'Administration, à savoir < 24 612 29 E 020 PARIS >

POUR ADHERER A L'ASSOCIATION

Il vous suffit d'adresser la demande, indiquant vos nom et adresse, accompagnée d'un chèque d'un montant minimum de 8 Euros, à

ASMAC-NAVARIN - 4, rue des Condamines - 78000 VERSAILLES

L'adhésion vous permettra de recevoir nos deux bulletins annuels. Le dernier bulletin paru vous sera adressé immédiatement. Grâce à vous, de nouveaux adhérents nous ont rejoints en 2011. Faites connaître notre association, faites adhérer vos amis(es).

**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMEES DE CHAMPAGNE-NAVARIN**
Siège social : 38 rue Boileau 75016 PARIS
Correspondance : 4 rue des Condamines 78000 VERSAILLES

**FONDATION DU MONUMENT
AUX MORTS DES ARMEES DE CHAMPAGNE
ET OSSUAIRE DE NAVARIN**
10 rue de l'Eglise - 51510 THIBIE

Responsable de la publication : Georges FEYDEL – Imprimeur : RECTOVERSO – Saint Memmie – ISSN : 1763-3524

MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2012.

CEREMONIES COMMEMORATIVES

ASMAC		Autres Associations de la CSCC	
Jeudi 15 mars 14 h et 15 h 30	Conseils d'Administration de la Fondation et de l'ASMAC à Paris	26/27 mai	ASCERF, cimetièrre russe de St Hilaire le Grand
			La Gruerie
Samedi 31 mars	Assemblée générale à Sainte Marie à Py Salle polyvalente à 10 h 30 Accueil à 10 h		La Pompelle
			Dormans
Dimanche 7 octobre	Cérémonie de NAVARIN	Sept.	Mondement
		Sept.	Journée des villages détruits, camp de Suippes

IN MEMORIAM

Madame Charlotte GOURAUD, veuve du Général Michel GOURAUD, président de la Fondation de 1970 à 1986, et mère du Général Xavier GOURAUD, notre président.

Monsieur Victor BACHKINE de Palaiseau, pèlerin fidèle de Navarin, ancien vice-président de l'ASCERF.

Cette dernière Association a été également endeuillée par le décès de Monsieur Léonide OBOLENSKY, époux de Madame OBOLENSKY, secrétaire général de l'ASCERF.

Madame Eliane VASSON de Saint Laurent.

Monsieur Roger MARTIN de Claix,

NOTE DE LECTURE

Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940), par Stéphane TISON. Aux Presses universitaires de Rennes 424 pages.

La science historique s'est d'abord attachée à décrire la Grande Guerre d'un point de vue militaire et diplomatique. Dans les années 1950- 1980, les historiens ont pris en compte les aspects sociaux et économiques. Stéphane Tison fait partie d'une nouvelle génération d'historiens qui tente d'approfondir une Histoire culturelle.

Envisageant une longue période (1870-1940) qui recouvre trois débuts de conflits et deux phases de "sorties de guerre", se focalisant sur la Marne et la Sarthe, deux départements ayant subi différemment ces conflits en janvier 1871, (de durs combats opposèrent l'armée du général Chanzy aux Allemands devant la ville du Mans), l'auteur cherche à saisir comment la mentalité française, façonnée par les commémorations des combats et le souvenir des morts, s'imprégna d'une culture de revanche entre 1871 et 1914, et d'une culture qui devint peu à peu pacifiste entre 1919 et 1938. Le traumatisme de la guerre, le rôle des rites commémoratifs, le travail de deuil sont les angles de son étude.

Stéphane Tison appuie son travail sur d'innombrables faits et dits sur les "après-guerre" dans la Marne et dans la Sarthe, faits et dits qu'il a puisés dans d'innombrables archives dont les bulletins de l'ASMAC d'avant 1939.

Nous recommandons cet ouvrage aux personnes férues d'histoire. Et notre bulletin espère avoir l'honneur de quelques pages où Stéphane Tison dira ce qu'il conclut de son travail et ce qui l'interroge encore.

Pour commander : adresser un chèque de 22 euros à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de l'Université RENNES 2

CCP n° 044451008 C 13 Universitaires de Rennes Campus de la Harpe 2, rue du Doyen Denis Le-Roy 35044 RENNES CEDEX



N
A
V
A
R
I
N



26 Juin 2011



Souvenir



Fidélité

